

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 01902

Numéro SIREN : 552 044 992

Nom ou dénomination : POMONA

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2022 sous le numéro de dépôt 18669

POMONA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 6.567.380 €
3, avenue du Docteur Ténine – 92160 ANTONY
552 044 992 RCS NANTERRE

Extrait de
DELIBERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 29 MARS 2022

Le 29 mars 2022, à 14h30, les Membres du Conseil de Surveillance de la Société POMONA, se sont réunis au siège, sur convocation, qui leur en a été faite par Monsieur le Président du Conseil de Surveillance, par courriel en date du 16 mars 2022.

Ont assisté à ce Conseil :

- Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN, Président
- Monsieur Philippe BARBIER, Vice-Président,
- Monsieur Olivier BENOIST
- Madame Carole DEWAVRIN
- Monsieur Samuel DEWAVRIN
- Madame Laure HAUSEUX,
- Madame Laura MITTERRAND
- Madame Jacqueline FOUCARD, Elue représentant du CSEC
- Madame Nathalie DAHAN, Membre représentant les salariés du Groupe
- Monsieur Nabil GUETARI, Membre représentant les salariés du Groupe
- Monsieur Bruno MANTOVANI, Membre représentant les salariés actionnaires

Monsieur Patrick DEWAVRIN est absent et excusé.

Monsieur Hugues DEWAVRIN et Madame Constance DEWAVRIN-LUPINACCI, absents, ont donné pouvoir au Président pour les représenter.

La majorité des membres étant présents ou représentés, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Gérard HIGUINEN, Censeur, dûment convoqué, assiste à la réunion.

Monsieur Eric DUMONT, Président du Directoire, assiste à la réunion.

Monsieur Jacques-Olivier BOUDIN est désigné comme Secrétaire pour la présente réunion.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

-
- 2. Renouvellement du Censeur**
 - 4. Questions diverses**
-



- II -

Le Président expose au Conseil que le mandat de Censeur de Monsieur Gérard HIGUINEN prend fin ce jour et qu'il convient d'examiner la question de son renouvellement.

Le Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts et après en avoir délibéré, reconduit Monsieur Gérard HIGUINEN dans ses fonctions de Censeur pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Monsieur Gérard HIGUINEN continuera à percevoir sa rémunération annuelle actuelle.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

-IV-

Le Président rappelle au Conseil que le mandat de membre du Conseil représentant les salariés de Madame Nathalie DAHAN a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte ce matin et que celui de Monsieur Pierre BEAULATON n'avait pas donné lieu à nouvelle désignation par le CSEC depuis son départ du Groupe en cours de mandat le 16 avril 2021.

Il est indiqué que, conformément aux dispositions du Code de commerce et aux statuts de la Société, le Comité Social et Economique Central (CSEC) de la société a procédé le 23 mars 2022 à la désignation de deux nouveaux membres du Conseil représentant les salariés.

Le Comité Central d'Entreprise a renouvelé en qualité de Membre du Conseil de surveillance représentant les salariés du groupe :

Madame Nathalie DAHAN, de nationalité française, née le 8 janvier 1968 à BAGNEUX (92) et domiciliée 9 allée des Pommiers 91360 EPINAY-SUR-ORGE.

[...]

Le Comité Central d'Entreprise a désigné en qualité de Membre du Conseil de surveillance représentant les salariés du groupe :

Monsieur Nabil GUETARI, de nationalité française, né le 13 mai 1974 à LYON (69) et domicilié 13 allée du Saut du Loup 91160 SAULX LES CHARTREUX.

[...]

Conformément aux statuts de la Société, les mandats de Madame Nathalie DAHAN et de Monsieur Nabil GUETARI expireront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue au cours de la deuxième année suivant celle de sa nomination, à savoir à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes au 30 septembre 2023.

[...]



Le Conseil prend acte de ces deux nouvelles désignations et décide conformément aux dispositions du code de commerce que Madame Nathalie DAHAN et Monsieur Nabil GUETARI disposeront chacun pour l'exercice de leur mandat d'un temps de préparation de 15 heures par réunion du Conseil de surveillance.

Il donne tous pouvoirs au Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

* *
*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et un Membre du Conseil.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le 11 avril 2022



Eric DUMONT
Président